



Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Septembre 20 à Septembre 20

(joindre le récépissé de déclaration annuelle délivré
par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 20 -20)

Organisateur

N° de déclaration : 002 - CL -

Lieu(x) d'implantation :

Périodes	Dates de fonctionnement	Nombre de jours de fonctionnement	Effectif moyen accueilli le matin (2)	Effectif moyen accueilli l'après-midi (2)	Repas (1)	
Toussaint 20	du : au :					
Noël 20	du : au :					
Février 20	du : au :					
Pâques 20	du : au :					
Juillet 20	du : au :					
Août 20	du : au :					
Mercredi	du : au :					
Samedi	du : au :					

(1) Mettre une croix si le repas est organisé

(2) Il s'agit de la moyenne journalière de l'effectif réellement présent.

Pour chaque numéro de déclaration ce document devra être complété.